

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 5 novembre 2018 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Est absente Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. *Ouverture de l'assemblée*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h 05. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. *Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil (L.E.R.M. 357 et 358)
 - 6.2. Nomination du maire suppléant (C.M. 116)
 - 6.3. Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2018 (C.M. 176.4)
 - 6.4. Établissement du calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil municipal (C.M. 148)
 - 6.5. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes
 - 6.6. Demande de commandite pour le bulletin d'information municipale en 2019
 - 6.7. Utilisation des sommes affectées et réservées au budget de l'année financière 2018
 - 6.8. Activité de formation pour les élus municipaux
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Interdiction des feux de grève dans le secteur du village (périmètre urbain)
8. **Transport**
 - 8.1. Dépôt du certificat relatif au résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en lien avec le *Règlement numéro 2018-03 décrétant l'acquisition d'un camion de service et un emprunt de 125 000 \$* (L.E.R.M 557)
 - 8.2. Appel de candidatures – Opérateur de machinerie en période hivernale
 - 8.3. Acceptation des travaux de Bell Canada dans l'emprise des rues municipales
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Adoption du rapport annuel 2017 sur la gestion de l'eau potable
 - 9.2. Approbation du calendrier 2019 des collectes des matières résiduelles
 - 9.3. Ville de Matane – Orientation pour le traitement des matières organiques
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Libération de retenues dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier – Volet II
 - 10.2. Appui aux corporations de développement local dans leur démarche d'augmentation du financement via le Fonds de développement du territoire (FDT)
 - 10.3. Dépôt de l'étude préliminaire relative à la réfection du quai de Baie-des-Sables
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Horaire d'ouverture du centre communautaire pour la saison hivernale 2018-2019

- 11.2. Achat d'ameublement et d'équipement pour le centre communautaire
- 11.3. Nomination d'un représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'OMH
- 11.4. Pétition des résidents de la Résidence des Sables
- 11.5. Partage d'une ressource humaine en loisir avec la Ville de Métis-sur-Mer (coordonnateur-animateur)

12. Suivi de la dernière période de questions

13. Divers

- 13.1. Comité de vigilance de la caisse Desjardins – Point de service de Baie-des-Sables
- 13.2. Scott Morgan – Cours d'anglais au centre communautaire

14. Période de questions du public

15. Levée de l'assemblée

2018-208 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour du 5 novembre 2018 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbation du procès-verbal*

2018-209 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2018

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 1^{er} octobre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'approuver le procès-verbal du 1^{er} octobre 2018 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme en apportant la correction suivante à la résolution #2018-198 : retirer les mots « de recommander au conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2018-210 APPROBATION DES COMPTES AU 31 OCTOBRE 2018

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'octobre 2018;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 octobre 2018 :

Liste des comptes à payer	24 300.20	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés et chèque #7509)	2 201.28	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #500426 au #500447)	15 042.36	\$
Total des comptes au 31 octobre 2018	41 543.84	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été soulevée.

6.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil (L.E.R.M. 357 et 358)

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que les membres du conseil concernés (maire et les conseillers(ères) aux sièges #2, #4 et #5) devront déposer leur déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* à la prochaine séance régulière.

Pour ce qui des conseillères aux sièges #1, #3 et #6, la mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil devra se faire au printemps 2019.

6.2 Nomination du maire suppléant (C.M. 116)

2018-211 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Considérant les articles 116 et 203 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu de nommer Madame Véronique Lamarre mairesse suppléante pour une période d'un (1) an avec tous les droits, privilèges et obligations qui y sont attachés et qu'elle soit déléguée pour siéger au sein du conseil de la MRC de La Matanie lorsque le maire sera dans l'impossibilité de le faire.

Qu'elle est également autorisée à signer les chèques, les effets bancaires et tout document ou convention relatifs à la gestion des comptes bancaires pour et au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables auprès de la Desjardins Caisse de Mont-Joli-Est de la Mitis lorsque le maire sera dans l'impossibilité de le faire. Ces signatures se feront conjointement avec le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2018 (C.M. 176.4)

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, dépose conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, l'état des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2018.

6.4 Établissement du calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil municipal (C.M. 148)

2018-212 CALENDRIER 2019 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que selon les dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année **2019**, qui se tiendront les **lundis** et qui débiteront à **20 h** :

14 janvier	4 février	4 mars	1 ^{er} avril	6 mai	3 juin
8 juillet	5 août	9 septembre	7 octobre	4 novembre	2 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.5 *Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes*

2018-213 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 20 décembre 2018 au 2 janvier 2019 inclusivement. La population sera avisée par le biais du bulletin municipal et le site Internet de la municipalité et un numéro d'urgence sera mis à la disposition des citoyens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.6 *Demande de commandite pour le bulletin d'information municipale en 2019*

2018-214 AIDE FINANCIÈRE DE LA SADC POUR LE BULLETIN MUNICIPAL EN 2019

Considérant le désir de la *Société d'aide au développement de la collectivité (SADC)* de la région de Matane de maintenir l'aide financière offerte afin d'assumer une partie des coûts annuels du bulletin municipal;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'accepter l'aide financière de la SADC de la région de Matane au montant de 500 \$ en échange de la présence de leur logo dans chaque édition du bulletin municipal pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. Cette société aura également le droit à un article précisant les services offerts par leur organisme durant l'année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.7 *Utilisation des sommes affectées et réservées au budget de l'année financière 2018*

2018-215 UTILISATION DES SOMMES AFFECTÉES AU FONDS CARTIER, AU SURPLUS ACCUMULÉ ET À LA RÉSERVE POUR LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Considérant les prévisions budgétaires de l'année financière 2018 adoptées en vertu de la résolution #2017-234;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'officialiser l'utilisation des sommes affectées ou réservées au budget de l'année financière 2018 suivantes :

- 95 245 \$ du Fonds Cartier 2018 aux activités de fonctionnement;
- 51 975 \$ du surplus accumulé aux activités de fonctionnement;

Une somme de 17 588 \$ provenant des revenus moins les dépenses de fonctionnement sera affectée à l'augmentation de la réserve financière pour la vidange des boues de fosses septiques conformément au règlement numéro 2016-01.

Une somme de 7 435 \$ provenant des revenus de fonctionnement sera affectée au Fonds de roulement à titre de remboursement conformément aux résolutions #2017-139 et #2017-151.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.8. *Activités de formation pour les élus municipaux*

2018-216 FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Considérant le programme de formation destinée aux élus municipaux de la *Fédération québécoise des Municipalités (FQM)*;

Considérant que la formation « Le comportement éthique » est obligatoire selon l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Considérant que Monsieur Alain Leprince, a été nouvellement élu à titre conseiller au siège #5;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'autoriser l'inscription de Monsieur Alain Leprince au cours de formation en ligne « Le comportement éthique » offert par la FQM au montant de 300 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.1. *Interdiction des feux de grève dans le secteur du village (périmètre urbain)*

Ce point est reporté à la prochaine séance.

8.1. *Dépôt du certificat relatif au résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en lien avec le Règlement numéro 2018-03 décrétant l'acquisition d'un camion de service et un emprunt de 125 000 \$ (L.E.R.M 557)*

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, le secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, dépose le certificat relatif au résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en lien avec le Règlement numéro 2018-03 décrétant l'acquisition d'un camion de service et un emprunt de 125 000 \$. Considérant qu'aucune demande n'a été faite, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter. Il a d'ailleurs obtenu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 2 novembre dernier.

8.2. *Appel de candidatures – Opérateur de machinerie en période hivernale*

Ce point est reporté à la prochaine séance. Une rencontre est prévue avec un candidat dans les prochaines semaines.

8.3. *Acceptation des travaux de Bell Canada dans l'emprise des rues municipales*

2018-217 AUTORISATION À BELL CANADA POUR DES TRAVAUX DANS L'EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC

Considérant que « Infrastructel » fait une demande en date du 29 octobre 2018 au nom de Bell Canada pour installer un nouveau câble de communication sur les poteaux existants des rues municipales suivantes : rue des Pins, rue du Couvent, rue de l'Église et rue de la Mer;

Considérant que le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, ne voit aucune problématique à venir à la réalisation de ces travaux;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'autoriser Bell Canada et ses sous-traitants à procéder aux travaux dans l'emprise des chemins municipaux tel qu'indiqué dans les plans CM_01 et CM_02 du dossier numéro H71804. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également autorisé à signer tous documents et plans pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1 *Adoption du rapport annuel 2017 sur la gestion de l'eau potable*

2018-218 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Considérant la stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

Considérant que les objectifs de cette stratégie sont de :

- Réduire d'au moins 20 % la quantité d'eau distribuée moyenne par personne pour l'ensemble du Québec par rapport à l'année 2001;
- Réduire le taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20 % du volume d'eau distribué et à un maximum de 15 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite;

Considérant que les mesures destinées aux municipalités à compter de l'année 2012 sont de :

- Produire un état de la situation et un plan d'action, incluant une liste de propositions de mesures d'économie d'eau, et adopter une réglementation sur l'eau potable;
- Produire un bilan de l'usage de l'eau, mesurer l'eau distribuée et, si nécessaire, mettre en place un programme de détection et de réparation des fuites;
- Présenter un rapport annuel sur la gestion de l'eau au conseil municipal;

Considérant que les programmes d'aide financière pour des projets d'infrastructures d'eau incluent déjà des clauses d'écoconditionnalité rendant obligatoire l'approbation annuelle, par le ministère, du *Formulaire de l'usage de l'eau potable* pour les municipalités dotées d'au moins un réseau de distribution d'eau potable;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'adopter le rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Baie-des-Sables pour l'année 2017 tel que préparé par le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, et approuvé par le *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)* le 4 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.2 *Approbation du calendrier 2019 des collectes des matières résiduelles*

N'ayant toujours pas reçu le calendrier de l'entrepreneur, ce point est reporté à la prochaine séance.

9.3 *Ville de Matane – Orientation pour le traitement des matières organiques*

2018-219 ORIENTATION POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

Considérant que la Ville de Matane procèdera à la construction d'une plateforme de compostage à aire ouverte pour le traitement des matières organiques;

Considérant que cette dernière désire connaître l'intention de la Municipalité de Baie-des-Sables à savoir si elle fera traiter ses matières organiques collectées sur son territoire à la plateforme de compostage de la Ville de Matane qui devrait être située sur les terrains actuels du lieu d'enfouissement technique (LET);

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'informer la Ville de Matane que la Municipalité de Baie-des-Sables désire faire traiter ses matières organiques collectées sur son territoire à la plateforme de compostage de la Ville de Matane.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Ville de Matane.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1. *Libération de retenues dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier – Volet II*

2018-220 LIBÉRATION DE RETENUES AU FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER 2018 – VOLET II

Considérant la résolution #2018-072 relative au versement du *Fonds de visibilité Cartier* pour l'année 2018;

Considérant qu'un rapport final des dépenses a été produit par le Comité des pompiers de Baie-des-Sables pour le projet « Électrification du parc du Sacré-Cœur »;

Considérant qu'un rapport final des dépenses a été produit par La Fabrique de Baie-des-Sables pour le projet « Rénovation des fenêtres de l'église »;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu de demander à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » de verser les sommes suivantes directement aux organismes suivants :

VOLET II				
(Montant disponible en 2018 : 20 000 \$)				
Organismes retenus	Montant accepté	Montant déjà versé	Montant à verser	Retenue (ou solde)
Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables (Construction de la résidence pour personnes âgées)	7 000 \$	7 000 \$	0 \$	0 \$
Comité des Fêtes du 150 ^e de Baie-des-Sables (Contribution annuelle pour les Fêtes d'ici 2019)	3 000 \$	3 000 \$	0 \$	0 \$
École Assomption (Réfection de la cour d'école)	2 000 \$	2 000 \$	0 \$	0 \$
Comité des pompiers de Baie-des-Sables (Électrification du parc du Sacré-Cœur)	3 500 \$	2 625 \$	875 \$	0 \$
La Fabrique de Baie-des-Sables (Rénovation des fenêtres de l'église)	3 000 \$	2 250 \$	750 \$	0 \$
Club de ski de fond de Baie-des-Sables (Divers travaux d'amélioration des équipements)	1 500 \$	1 125 \$	0 \$	375 \$
TOTAL AFFECTATION – VOLET II	20 000 \$	18 000 \$	1 625 \$	375 \$
SOLDE NON AFFECTÉ (DISPONIBLE)	0 \$			

Que copie de cette résolution soit transmise à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2018-221 LIBÉRATION DE RETENUES AU FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER 2017 – VOLET II

Considérant les résolutions #2017-070 et #2017-208 relatives au versement du *Fonds de visibilité Cartier* pour l'année 2017;

Considérant qu'un rapport final des dépenses a été produit par La Fabrique de Baie-des-Sables pour le projet « Rénovation des fenêtres de l'église »;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu de demander à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » de verser la somme suivante directement à l'organisme suivant :

VOLET II				
(Montant disponible en 2017 : 20 000 \$)				
Organismes retenus	Montant	Montant	Montant	Retenue

	accepté	déjà versé	à verser	(ou solde)
Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables (Construction de la résidence pour personnes âgées)	7 000 \$	7 000 \$	0,00 \$	0,00 \$
Comité des Fêtes du 150 ^e de Baie-des-Sables (Contribution annuelle pour les Fêtes d'ici 2019)	3 000 \$	3 000 \$	0,00 \$	0,00 \$
La Fabrique de Baie-des-Sables (Rénovation des fenêtres de l'église)	4 300 \$	3 225 \$	1 075 \$	0,00 \$
Comité pour la sauvegarde du quai (Restauration du voilier lumineux au quai)	3 000 \$	3 000 \$	0,00 \$	0,00 \$
Comité culturel de Baie-des-Sables (Vidéos promotionnelles sur Baie-des-Sables)	1 500 \$	1 500 \$	0,00 \$	0,00 \$
Cercle de Fermières de Baie-des-Sables (Métier à tisser voyageur)	1 200 \$	1 200 \$	0,00 \$	0,00 \$
TOTAL AFFECTATION – VOLET II	20 000 \$	18 925 \$	1 075 \$	0,00 \$
SOLDE NON AFFECTÉ (DISPONIBLE)	0,00 \$			

Que copie de cette résolution soit transmise à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2018-222 LIBÉRATION DE RETENUES AU FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER 2016 – VOLET II

Considérant les résolutions #2016-079 et #2018-185 relatives au versement du *Fonds de visibilité Cartier* pour l'année 2016;

Considérant qu'un rapport final des dépenses a été produit par le Comité d'embellissement de Baie-des-Sables pour le projet « Aménagement du rond-point Ouest du village »;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu de demander à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » de verser la somme suivante directement à l'organisme suivant :

VOLET II				
(Montant disponible en 2016 : 20 000 \$)				
Organismes retenus	Montant accepté	Montant déjà versé	Montant à verser	Retenue (ou solde)
Comité d'embellissement (Aménagement du rond-point Ouest du village)	7 000 \$	5 250 \$	1 750 \$	0,00 \$
Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables (Construction de la résidence pour personnes âgées)	7 000 \$	7 000 \$	0,00 \$	0,00 \$
Comité des Fêtes du 150 ^e de Baie-des-Sables (Contribution annuelle pour les Fêtes d'ici 2019)	3 000 \$	3 000 \$	0,00 \$	0,00 \$
Comité des loisirs de Baie-des-Sables (Aménagement d'une enseigne au centre communautaire)	3 000 \$	3 000 \$	0,00 \$	0,00 \$
TOTAL AFFECTATION – VOLET II	20 000 \$	18 250 \$	1 750 \$	0,00 \$
SOLDE NON AFFECTÉ (DISPONIBLE)	0,00 \$			

Que copie de cette résolution soit transmise à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2. Appui aux corporations de développement local dans leur démarche d'augmentation du financement via le Fonds de développement du territoire (FDT)

Ce point est reporté à la prochaine séance.

10.3. Dépôt de l'étude préliminaire relative à la réfection du quai de Baie-des-Sables

Le rapport conceptuel et l'estimation préliminaire relative à la réfection du quai de Baie-des-Sables tel que préparé par Tetra Tech en date du 5 octobre 2018 sont déposés.

11.1. Horaire d'ouverture du centre communautaire pour la saison hivernale 2018-2019

2018-223 HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LA SAISON 2018-2019

Il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'établir l'horaire d'ouverture du centre communautaire au public pour la prochaine saison hivernale qui débute le 5 décembre 2018 et se termine le 17 mars 2019 comme suit :

HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SAISON 2018-2019		
Journée	Après-midi	Soirée
Dimanche	13 h à 17 h	18 h 30 à 20 h 30
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	Fermé	18 h 30 à 20 h 30
Jeudi	Fermé	18 h 30 à 20 h 30
Vendredi	Fermé	18 h 30 à 21 h 30
Samedi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30

HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PÉRIODE DES FÊTES 2018-2019			
Date	Journée	Après-midi	Soirée
2018-12-24	Lundi	13 h à 17 h	Fermé
2018-12-25	Mardi	Fermé	Fermé
2018-12-26	Mercredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2018-12-27	Jeudi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2018-12-28	Vendredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2018-12-29	Samedi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2018-12-30	Dimanche	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2018-12-31	Lundi	13 h à 17 h	Fermé
2019-01-01	Mardi	Fermé	Fermé
2019-01-02	Mercredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2019-01-03	Jeudi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2019-01-04	Vendredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2019-01-05	Samedi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2019-01-06	Dimanche	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2019-01-07	Lundi	13 h à 17 h	Fermé
2019-01-08	Mardi	Fermé	Fermé

HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SEMAINE DE RELÂCHE 2019			
Date	Journée	Après-midi	Soirée
2019-03-04	Lundi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2019-03-05	Mardi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2019-03-06	Mercredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30

2019-03-07	Jeudi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30
2019-03-08	Vendredi	13 h à 17 h	18 h 30 à 21 h 30

L'employé responsable de l'entretien et de la surveillance devra également ouvrir le centre communautaire pour répondre aux demandes de patinage des écoles. Après avoir avisé son supérieur (le directeur général), l'employé pourra également fermer le centre communautaire lorsque les conditions climatiques seront difficiles.

La population sera avisée par le biais du bulletin municipal, le site Internet de la municipalité et, si possible, la page Facebook du comité des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2. Achat d'ameublement et d'équipement pour le centre communautaire

2018-224 ACHAT D'AMEUBLEMENT ET D'ÉQUIPEMENT POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant les travaux de rénovation intérieure du centre communautaire en vertu des résolutions #2018-125 et #2018-171;

Considérant qu'il a lieu de procéder au remplacement et à l'achat d'ameublement et d'équipement pour le centre communautaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'autoriser l'achat de l'ameublement et d'équipement suivants :

- Deux (2) patères murales de 48 pouces au montant approximatif de 200 \$ l'unité plus les taxes et les frais de transport;
- Deux (2) portemanteaux mobiles de 48 pouces au montant approximatif de 325 \$ l'unité plus les taxes et les frais de transport;
- Trente (30) tables de banquet légères et en plastiques de dimension 30 par 72 pouces au montant approximatif de 100 \$ l'unité plus les taxes et les frais de transport;
- Deux (2) chariots à roulettes pour tables rectangulaires au montant approximatif de 375 \$ de l'unité plus les taxes et les frais de transport;
- Une (1) table à langer horizontale au montant approximatif de 350 \$ plus les taxes;
- Un (1) très grand téléviseur intelligent DEL de plus de 80 pouces incluant un support mural au montant approximatif de 6 000 \$ plus les taxes;
- Quatre (4) haut-parleurs de 200 watts avec supports de montage au montant approximatif de 50 \$ l'unité plus les taxes.

Ces achats d'ameublement et d'équipement qui totalisent une dépense nette d'environ 12 600 \$ seront financés à même le Fonds de développement des territoires (FDT – Programme de développement des communautés – volet local pour 6 400 \$) et le solde à même le surplus accumulé.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à procéder aux achats afin de donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3. Nomination d'un représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'OMH

2018-225 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Considérant qu'en vertu de la charte de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables, trois (3) représentants doivent être nommés par la Municipalité de Baie-des-Sables;

Considérant qu'en vertu de cette charte, les mandats ont une durée de 3 ans et sont renouvelables;

Considérant que Monsieur Régis Dionne a déjà été nommé par le conseil municipal en vertu de la résolution #2015-209 et que la fin de son mandat est prévue le 7 décembre 2018;

Considérant que Madame Lise Allard a déjà été nommée par le conseil municipal en vertu de la résolution #2016-100 et que la fin de son mandat est prévue le 6 juin 2019;

Considérant que Monsieur Denis Santerre a déjà été nommé par le conseil municipal en vertu de la résolution #2017-075 et que la fin de son mandat est prévue le 3 avril 2020;

Considérant le désir de Monsieur Régis Dionne de poursuivre son mandat;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu de renouveler le mandat à Monsieur Régis Dionne comme représentant de la municipalité au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables. Cette nomination demeurera valide tant qu'elle ne sera pas remplacée par résolution du conseil.

Que copie de cette résolution soit transmise à l'OMH de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.4. Pétition des résidents de la Résidence des Sables

Une pétition des résidents de la Résidence des Sables a été adressée le 30 septembre dernier à la direction de l'Office municipal d'habitation en lien avec les alarmes déclenchées fréquemment du côté de la Villa Notre-Dame. Le conseil d'administration de l'OMH fera le suivi nécessaire auprès des plaignants.

11.5. Partage d'une ressource humaine en loisir avec la Ville de Métis-sur-Mer (coordonnateur-animateur)

La prochaine rencontre dans ce dossier a été fixée au 9 novembre prochain à 9 h 30 à Métis-sur-Mer.

12. Suivi des dernières périodes de questions

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. Divers

13.1. Comité de vigilance de la caisse Desjardins – Point de service de Baie-des-Sables

2018-226 CRÉATION DU COMITÉ DE VIGILANCE AU MAINTIEN DE LA CAISSE DESJARDINS À BAIE-DES-SABLES

Considérant le désir du conseil municipal de former officiellement un comité de vigilance au maintien de la caisse Desjardins à Baie-des-Sables;

Considérant qu'une invitation publique a été lancée le 22 octobre dernier afin d'obtenir la participation de citoyens;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu de créer officiellement le Comité de vigilance au maintien de la caisse Desjardins à Baie-des-Sables et de nommer les personnes suivantes au sein de ce comité :

- Madame Odette Simoneau, conseillère municipale;
- Madame Gabrielle Trigaux, conseillère municipale;

- Madame Johanne Castonguay, citoyenne de Baie-des-Sables;
- Madame Diane Lavoie, représentante du milieu des affaires;
- Madame Nicole Caron, représentante de la Corporation de développement de Baie-des-Sables;
- Madame Hélène Ouellet, citoyenne de Saint-Damase et représentante du milieu des affaires;
- Monsieur Mario Caron, représentant de la Corporation de développement de Saint-Damase.

Ce comité aura comme mandat de trouver des pistes de solution afin de maintenir en place les services de notre caisse sur le territoire de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.2. *Scott Morgan – Cours d'anglais au centre communautaire*

2018-227 MONSIEUR SCOTT MORGAN – COURS D'ANGLAIS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant la demande écrite de Monsieur Scott Morgan afin de pouvoir offrir des cours d'anglais au centre communautaire;

Considérant la politique de location de la salle du centre communautaire en vertu de la résolution #2015-077;

Considérant que ces cours d'anglais étaient chapeautés par le Comité des loisirs dans le passé et bénéficiaient donc de la gratuité de la salle du centre communautaire;

Considérant que le Comité des loisirs est inactif depuis un certain temps;

Considérant que le conseil municipal ne désire pas créer un précédent en dérogeant de la politique de location actuelle;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'informer Monsieur Scott Morgan que ses cours d'anglais devront être chapeautés par un comité local s'il veut bénéficier de la gratuité de la salle du centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

14. *Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Certification communautés bleues (ville d'Amqui);
- Collecte municipale des matières organiques.

15. *Levée de l'assemblée*

2018-228 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 20 h 50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire